

## Hypothèque avec compte de construction

Concrétisez votre projet immobilier avec une hypothèque sans passer par un crédit de construction. Jamais la réalisation de la maison de vos rêves n'a été aussi simple!

### Vos avantages

- **Paiements par compte de construction**  
Tous les paiements, y compris le versement de vos fonds propres, passent par le compte de construction, ce qui vous permet de conserver une vue d'ensemble de votre projet.
- **Pas d'amortissement pendant la phase de construction**  
Pas d'amortissement de l'hypothèque pendant la durée de construction prévue.
- **Souscription hypothécaire pendant la phase de construction**  
Dès la phase de construction, il est possible de conclure des modèles hypothécaires d'une durée déterminée et/ou à taux fixe (par ex. hypothèque fixe).
- **Pas de nouveau contrat d'hypothèque**  
Si l'hypothèque est totalement exploitée après la fin des travaux, pas besoin d'un nouveau contrat: l'hypothèque continue de courir.
- **Versement hypothèque**  
Versement automatique de l'hypothèque par tranches à mesure de la progression des travaux.

### Fonctionnement de l'hypothèque avec un compte de construction

Vous cherchez un moyen de financement pour le bien de vos rêves et vous confiez à votre Banque les documents dont elle a besoin pour examiner le financement:

- plans de construction/description
- permis de construire
- devis
- annuaire des artisans
- extrait cadastral
- justificatifs des revenus
- justificatif des fonds propres
- etc.

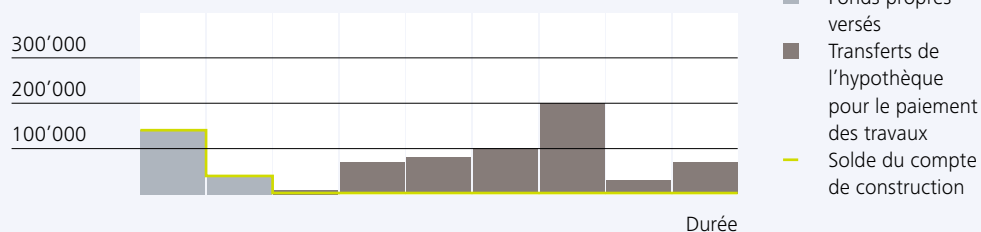
## Informations produit en bref

Après approbation du projet de construction ou de rénovation ainsi que des conditions financières, le projet de construction se finance dès le début par une hypothèque. Les transferts du compte d'hypothèque s'échelonnent par tranches au compte de construction en fonction des montants exigibles par les artisans du génie civil. Vous n'aurez pas à vous en soucier. En effet, nous nous en chargeons systématiquement dès que le solde du

compte est insuffisant pour honorer la facture suivante. Dès la phase de construction, vous pouvez faire valoir votre droit de conversion pour le montant d'hypothèque versé et choisir un autre modèle d'hypothèque proposé par la Banque Raiffeisen avec durée fixe et/ou à taux d'intérêt fixe. Là encore, il vous est possible de fixer les taux d'intérêt avant même la fin des travaux dans des conditions de marché attrayants.

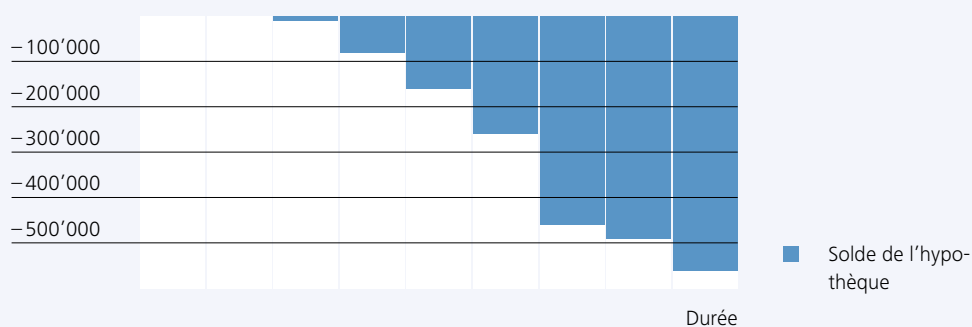
### Evolution du compte de construction

Etat du compte



### Evolution de l'hypothèque

Etat du compte



## Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseiller est à disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

[www.raiffeisen.ch](http://www.raiffeisen.ch)